

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE
BOISSONS
DE**
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Nicole BERNARD-BERNARDET

Profession : Présidente association l'entraide

Adresse : L'Adevant

74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Col du Marais](#)

du 22 OCTOBRE 2011 au 23 OCTOBRE 2011

à l'occasion du concours de belote

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 27 septembre 2011 Signature

ARRETE DU MAIRE ARR_572011

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Madame Nicole BERNARD-BERNARDET

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

du 22 octobre 2011 au 23 octobre 2011 jusqu'à 02 heures

à Serraval à Col du Marais .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le

Le Maire,

Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 27 septembre 2011

Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.